

Paris, le 14 octobre 2022

**Comité Technique de Service Central de Réseau (CTSCR)
des Services Centraux et Services Rattachés de la DGFIP**

Compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2022

En préambule, Solidaires Finances Publiques rappelle son soutien à la motion relative à la réorganisation et au déménagement à Montreuil du SCBCM, motion remise au CTAC du 28 septembre 2022 et lue en intégralité lors du dernier CHSCT du 5 octobre 2022.

Par ailleurs, il pose une nouvelle fois la question de la situation des agentes et agents de la DGFIP qui exercent dans les CBCM et dont la DGFIP ne gère la situation dans aucune instance institutionnelle. Un simple rappel aux textes selon lequel les agents et agentes DGFIP affecté.es dans les SCBCM sont, pour les comités techniques, rattachés au collège électoral du Secrétariat général, n'est pas satisfaisant.

Solidaires Finances Publiques demande qu'un groupe de travail dédié soit organisé, lequel engagerait des réflexions et trouverait des solutions pratiques et rapidement opérationnelles pour gérer la situation de ces collègues.

Solidaires Finances Publiques évoque la réunion d'accueil des agentes et agents nouvellement arrivé.es en services centraux organisée le 26 septembre 2022. A propos de la période probatoire de 6 mois, Solidaires Finances Publiques demande une nouvelle fois que tout soit mis en œuvre afin de favoriser l'intégration dans les meilleures conditions possibles de ces collègues dans les bureaux et les équipes des services centraux.

L'administration répond que les points relatifs à l'instance de gestion des collègues des CBCM et à la vigilance indispensable durant la période probatoire des nouveaux arrivants seront remontés.

Retour à deux sous-directions au sein du service 2FCE

Solidaires Finances Publiques déclare que si, comme il est indiqué dans la documentation préparatoire à ce CTSCR, cette « défusion » répond à un besoin de meilleure visibilité entre les fonctions « missions financières » et « missions comptables », il n'a pas d'observation à formuler sur le fond.

L'administration répond que, depuis fin 2019 l'organisation du service est structurée autour de trois postes : un chef de service, un sous-directeur et un adjoint au sous-directeur. Cette organisation a été testée pendant la période de COVID, mais il ne s'agit pas d'un mode de fonctionnement totalement adapté aux missions. C'est pourquoi, il est proposé de revenir à une organisation plus classique. Cela n'impactera ni les missions, ni l'organisation, ni le fonctionnement du service et permettra de mieux suivre les missions de CHORUS et la MRDCIC (Mission Responsabilité Doctrine et Contrôle Interne Comptables).

Pour Solidaires Finances Publiques se pose toutefois la question des deux postes de sous-directeurs des deux futures sous-directions. Est-ce l'adjoint actuel qui deviendra sous-directeur de la 2^{ème} sous-direction ou sera-t-il fait appel à une autre personne pour occuper ce poste de sous-directeur ?

L'administration répond que le poste de directeur adjoint va disparaître et que les deux postes de sous-directeurs sont ouverts à un appel à candidatures. L'adjoint actuel peut postuler à ce poste de sous-directeur, au même titre que tout autre candidat.

Projet de modification de l'arrêté d'organisation de la DGFIP porté par la DLF

Solidaires Finances Publiques souligne que, selon la documentation fournie, la réforme est due aux évolutions législatives, soit notamment la suppression de la taxe sur l'audiovisuel public.

S'agissant de la TTF, la TSCA, la taxe d'aménagement, la taxe d'archéologie préventive, la DMTO citées, qui seront désormais réglementairement incluses dans le périmètre des compétences des sous-directions B et F de la DLF, Solidaires Finances Publiques demande si ces taxes sont déjà en pratique gérées par la DLF ?

Et l'indication qu'il n'y aura du tout de formation, pose également des questions. En effet, toute nouvelle taxe a naturellement des spécificités et nécessite un minimum de formation des agents qui les prendront en charge.

De même, s'il s'agit de nouvelles taxes à gérer, cela devra être pris en compte dans la charge de travail et dans la répartition de celle-ci entre les équipes

L'administration répond qu'il s'agit d'une réforme purement juridique visant à sécuriser les rescrits et le travail des collègues. L'objectif est de constater un existant. Enfin l'administration indique que cette réforme n'a aucun impact sur les agents et les services, puisque ces taxes sont déjà traitées par les différentes divisions de la DLF.

Élections professionnelles 2022

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la fiabilisation des adresses électroniques. En effet, lors de la réunion de présentation des élections professionnelles du 16 septembre 2022, en réponse à nos interrogations sur ce sujet, il avait été indiqué que le SRH travaillait sur cette problématique.

A moins de 8 semaines des élections, Solidaires Finances Publiques souhaite savoir où en sont ces travaux de fiabilisation des adresses électroniques.

De même, il souhaite connaître la méthode utilisée pour fiabiliser les adresses électroniques. En effet, lors de l'arrivée des nouveaux agents en septembre 2022, lorsque leurs adresses ont été communiquées aux organisations syndicales, ont été constatées, dans certains cas, des erreurs dans le suffixe des adresses (à titre d'exemple « fiances.gouv.fr »). Ce type d'anomalie conduisant à se demander si cela avait été réalisé manuellement, avec tous les risques d'erreurs que cela comporte.

Dès lors, pour les élections professionnelles, un envoi test est-il prévu à toutes et tous les votant.es avec un recyclage des adresses conduisant à un retour du type « adresse inconnue » ?

L'administration répond en reconnaissant que les élections professionnelles ont un enjeu important et particulier avec l'utilisation pour la seconde fois du vote électronique. Elle précise également qu'une évolution cette année est à souligner avec la possibilité de voter directement de chez soi à partir de divers supports tels que les smartphones, les tablettes, etc.

L'administration indique que la fiabilisation des adresses retient toute son attention. Pour les collègues en position normale d'activité (PNA), mis à disposition (MAD) et les agentes et agents des CBCM, c'est l'adresse professionnelle qui sera retenue. Un point régulier est fait avec le Secrétariat Général et les différents interlocuteurs en charge des élections.

Enfin, l'administration conclut en précisant que si SIRHIUS est bien alimenté, tout le monde devrait recevoir son mail pour se connecter.

L'administration précise qu'à cette date, a débuté la phase de dépôt des listes de candidats. Dès le 21 octobre 2022, la publicité de ces listes sera engagée. Le 28 octobre 2022 les listes des candidates et des candidats seront affichées

Le vote sera ouvert jusqu'au 8 décembre 2022 et les réclamations seront recevables jusqu'au 14 décembre 2022.

Pour les personnes en maladie, le prestataire adressera un courrier avec les identifiants de connexion, afin que les agents puissent voter depuis leur domicile.

Point d'étape sur la DTNum

Solidaires Finances Publiques apprécie l'inclusion dans la formation initiale de la présentation des nouvelles thématiques aux nouvelles promotions d'élèves de l'ENFIP.

S'agissant de la formation continue, l'enrichissement de celle-ci avec le module dédié aux managers sur la méthode agile appelle à la vigilance. En effet, les managers devront être fortement sensibilisés aux risques que comporte la méthode agile, notamment en matière de conditions de vie au travail, sujet souvent évoqué au sein de ce CTSCR.

Enfin, la formulation dans la fiche selon laquelle la DTNum « *se propose de contribuer à faire de la DGFIP une organisation agile à l'échelle, pilotée par la donnée* » suscite les toujours mêmes inquiétudes en termes de conditions de vie au travail !

L'administration répond que la méthode agile est une nouvelle manière de prioriser les activités avec des cycles plus courts. Elle reconnaît que si certaines équipes apprécient la méthode agile, sur un projet spécifique il y a de grosses difficultés et cela ne se passe pas bien pour l'équipe.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques s'interroge car il semble qu'il y ait beaucoup de mouvements et de départs de la DTNum depuis sa création et qu'il soit difficile de recruter à la DTNum.

L'administration répond que ces difficultés de recrutement correspondent à la forte tension sur le marché du travail, notamment sur le volet « accessibilité ». De même, certains agents partent suite à une promotion ou pour un nouveau choix de vie (déménagement à l'étranger par exemple). Il est parfois difficile de trouver certains profils. La DTNum est une structure jeune, pas encore stabilisée. Lorsque des fiches de poste sont publiées, beaucoup de candidats se présentent.

Solidaires Finances Publiques se pose de nombreuses questions sur les indifférents travaux à la DTNum.

- Solidaires Finances Publiques souhaite savoir si le lac de données est hébergé en France ou à défaut en Europe.

L'administration répond que le lac est hébergé dans un Datacentre de la DGFIP.

- Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la protection des données.

L'administration explique que le lac fait partie des applications et est protégé par d'importantes mesures de sécurité. Une administration des habilitations a été mise en place et on sait qui a le droit d'accéder à quelles données et il y a une traçabilité.

- Solidaires Finances Publiques demande comment sont corrigées les données si elles sont incomplètes ou incorrectes.

L'administration répond que c'est la partie « gouvernance des données » qui s'assure de la fiabilité des données. Le lac n'est pas un outil de gestion mais sert à la valorisation des données. Ce ne sont pas les données unitaires qui sont intéressantes, mais la masse des données dans son ensemble. Si une donnée n'est pas fiable, cela ne met pas en cause tout le reste.

- Solidaires Finances Publiques demande si on vérifie l'éthique des algorithmes et si le respect des données personnelles est assuré.

L'administration indique que l'éthique des algorithmes est un sujet très important. Il y a toujours l'intervention d'un humain qui valide le fait que cela passe.

- Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la qualité des résultats de l'intelligence artificielle (IA).

L'administration répond que seuls quelques projets sont basés sur l'IA à ce stade et que des réflexions sont en cours sur son extension à d'autres projets.

A une question sur la part de contractuelles et contractuels à la DTNum, l'administration répond qu'elles et ils représentent 37 % des effectifs, cette proportion pouvant varier de 35 à 40 %. Cette part est liée au problème de recrutement et à l'adéquation insuffisante entre l'offre et la demande en termes de compétences.

L'administration indique que des formations à la Datascience sont inscrites au catalogue de formation et ajoute que la transformation numérique va au-delà de SI et concerne tous les services de la DGFIP.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques demande des explications sur les différents déménagements en cours ou prévu à court ou moyen terme au sein de la DTNum.

L'administration répond que les équipes de la DTNum installées à Maille Nord ne déménagent pas. Les déménagements concernent des équipes du Montaigne qui changent d'étage. Les mouvements se feront au fur et à mesure et pas uniquement à la date du 24 novembre 2022.

Réaménagement des locaux de la DIE

Solidaires Finances Publiques demande à quel état d'avancement en sont les travaux, et à quelle date précise est prévu l'emménagement dans les locaux rénovés et dans quelles conditions pratiques s'effectuera ce retour dans les locaux.

L'administration répond que les travaux devraient s'achever en octobre 2022, permettant un emménagement autour de la seconde quinzaine de novembre 2022. Elle précise qu'un livret qui recensera les bonnes pratiques sera mis en place. Il indiquera comment occuper les espaces en fonction de la nature d'occupation (par exemple, pour la tenue d'une réunion) et précisera les journées types.

Des prévisions seront élaborées afin de d'anticiper l'occupation des salles (espaces collaboratifs, espaces acoustiques ...). Un questionnaire sera remis aux agentes et aux agents.

L'administration précise qu'il y aura des postes de travail fixes affectés et des postes de travail fixes non affectés. Les agentes et agents qui seront souvent en télétravail (2 jour et plus) ne disposeront pas de postes fixes.

Point d'étape sur la réorganisation du SRH

Solidaires Finances Publiques souligne le manque d'information des agentes et des agents sur les déménagements et souhaite avoir explications sur les rumeurs de bureaux partagés qui circulent dans nombreux de services.

L'administration indique qu'elle doit se coordonner avec le calendrier du Secrétariat Général et qu'il n'y aura pas de déménagement avant la fin de l'année 2022. Les dates de déménagements seront déterminées afin de pénaliser le moins possible les équipes. Une information individuelle des agents et des agentes sera faite dès que les dates seront connues.

Sur le manque de communication, l'administration précise qu'elle a préféré attendre d'avoir un projet stabilisé avant de communiquer auprès des agentes et des agents.

La surface disponible par agent va passer à 12,36 m² après le déménagement, contre 13,40 m² avant le déménagement.

La Cellule Médiation interne déménagera au bâtiment Vauban afin d'être moins proche du SRH. Ce déménagement répond à un souhait manifesté par l'équipe.

Les numéros de téléphones des collègues qui déménageront seront inchangés. Pendant les travaux, l'administration indique qu'il sera possible de télétravailler 5 jours.

Questions diverses

Déménagements concernant les bâtiments Montaigne et Blanqui

Solidaire Finances Publiques regrette que pour les déménagements au Montaigne, qui concernent 800 personnes, aucun document détaillé n'ait été transmis aux représentantes et représentants du personnel avant la séance.

Solidaire Finances Publiques rappelle que les agentes et agents des services SI réorganisés ne disposent malheureusement que d'informations distillées au compte-goutte sur de prochains déménagements qui vont très fortement impacter leurs conditions de vie au travail à court, moyen ou long terme. Sans parler de rumeurs particulièrement anxiogènes qui circulent inévitablement lorsque la communication est déficiente.

- **Bâtiment Montaigne à Noisy-le-Grand**

L'administration indique que des déménagements ont dû se faire dans un premier temps entre les différents sites, puis au sein du bâtiment Montaigne des réorganisations doivent être ensuite mise en place.

Il a été nécessaire d'élaborer des plans précis du Montaigne pour connaître la situation des bureaux. Puis il a fallu échanger avec le Secrétariat général pour les éléments techniques, ainsi qu'avec l'ESI sur la problématique informatique.

La configuration du Montaigne est telle qu'il n'y a pas d'espace suffisant (pas de « zones tampons ») pour réaliser les déménagements équipe par équipe successivement. Il a donc été décidé de faire déménager tous les agentes et agents concernés à une date unique, soit le 24 novembre 2022.

Chacune et chacun déménagera son portable, son fauteuil et ses effets personnels. Les caissons et armoires resteront dans les bureaux et le besoin de mobilier sera évalué *a posteriori*.

Les lignes téléphoniques seront débranchées le 23 novembre pour être rebranchées le 24 novembre 2022.

Ensuite, un ménage dans les armoires sera fait car il est nécessaire de réduire le nombre d'armoires, afin de libérer certains bureaux.

Les archives seront déplacées par le Secrétariat Général et l'ESI prendra en charge tout le reste du matériel informatique non déplacé par les agentes et les agents. Le télétravail sera privilégié le 24 novembre 2022.

La surface disponible par agent a été déterminée en tenant compte du télétravail.

L'administration conclut en disant que les agents et agentes ont connaissance de ce déménagement depuis l'été 2022.

- **Bâtiment Blanqui à Montreuil :**

L'administration indique que parallèlement à la réorganisation du SCBCM, les agentes et agents de ce service déménageront du bâtiment Necker et emménageront au bâtiment Blanqui à Montreuil en avril 2023. Ils y occuperont un espace de 350 m².

Problème de climatisation au CIP de Noisiel

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour suite à un message d'alerte de Solitaires Finances Publiques du 27 juillet 2022.

Dans ce message Solitaires Finances Publiques faisait part de son étonnement du fait qu'il avait été régulièrement répondu à ses questions qu'il était impossible d'équiper ce site d'une climatisation.

Il était également souligné dans ce message que l'impossibilité semblait toute relative et évolutive selon les occupants des différentes pièces dans la mesure où un système de climatisation avait été programmé et réalisé pour des bureaux occupés par des prestataires externes.

Solidaires Finances Publiques demande à nouveau que la climatisation soit installée dans tous les bureaux et à quelle échéance cela pourra être réalisé.

L'administration répond que la climatisation qui pourra être installée devra être indépendante de celle de la zone technique et qu'à ce stade, le coût ne peut pas être évalué. L'installation de la climatisation sera effective d'ici l'été 2024.

Sujets divers abordés en fin de réunion

Problème de sécurité aux abords du bâtiment Montaigne

Au sujet du bâtiment Montaigne, Solidaires Finances Publiques rappelle en questions diverses la persistance du problème de sécurité aux abords de la gare du RER A et indique qu'un dossier est en cours avec la mairie de Noisy-le-Grand. Il demande une réactivation de ce dossier auprès des services de la mairie.

Problème d'adresses des permanents syndicaux dans Anaïs

Solidaires Finances Publiques évoque une fois de plus le problème, maintes fois mentionné dans ce CTSCR, de l'absence des permanentes et permanents syndicaux dans l'annuaire Anaïs. Par ailleurs, du fait de cette absence dans Anaïs, ils et elles ne sont pas systématiquement destinataires de tous les messages adressés à l'ensemble des agentes et des agents. Concernant les permanentes et permanent de Solidaires Finances Publiques, une demande est en cours auprès du Secrétariat Général pour qu'elles et ils apparaissent dans Anaïs.

Solidaires Finances Publiques demande à l'administration quelle est la raison de ce blocage. En effet, le Secrétariat Général met régulièrement à jour les adresses mails, dès lors pourquoi la DGFIP n'en fait-elle pas autant ?

Problème d'accès aux notes RH

Solidaires Finances Publiques alerte l'administration sur le fait que certaines notes du Service RH sont inaccessibles dans Nausicaa, alors que ces mêmes notes sont disponibles sur les internets locaux des DR/DDFIP.

===oooOOOoooo===